

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER  
(ANNEXE AU JOURNAL OFFICIEL)

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE COMMUNE  
COMPTÉ RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES

---

MARS 1958

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

N° 38

E X E R C I C E    1 9 5 7 — 1 9 5 8

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 28 FÉVRIER 1958

### **AVERTISSEMENT**

La présente édition contient les textes originaux des interventions en langue française et la traduction de celles qui ont été faites dans les autres langues de la Communauté.

Ces dernières sont signalées par une lettre qui les précède:

(A) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue allemande.

(I) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue italienne.

(N) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue néerlandaise.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition de la langue considérée.

# ASSEMBLÉE COMMUNE

EXERCICE 1957 - 1958

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 28 FÉVRIER 1958  
(QUATRIÈME SÉANCE DE LA SESSION)

## Sommaire

1. Procès-verbal .....	421
2. Dépôt d'un rapport .....	422
3. L'Assemblée Parlementaire dans l'Europe des Six (suite). <i>Lecture d'une motion déposée par M. van der Goes van Naters et plusieurs de ses collègues:</i> <i>M. van der Goes van Naters</i> .....	422
<i>Adoption de la motion</i> .....	422
4. Politique salariale (suite). <i>Présentation et discussion d'un rapport complémentaire de M. Nederhorst, fait au nom de la Commission des affaires sociales.</i> <i>Lecture d'une résolution proposée par la Commission:</i> <i>MM. Nederhorst, rapporteur; Kopf</i> .....	423
<i>Adoption de la résolution</i> .....	424
5. Convocation de l'Assemblée Parlementaire Européenne .....	425
6. Discours de M. le président de l'Assemblée .....	425

7. Remerciements et hommage à M. le président de l'Assemblée: <i>MM. Wigny, président du groupe démocrate-chrétien; Bohy, suppléant M. Lapie, président du groupe socialiste; Pleven, président du groupe libéral; le président</i> .....	428
8. Procès-verbal .....	430
9. Clôture de la session .....	430

## PRESIDENCE DE M. FURLER

(La séance est ouverte à 12 h. 05.)

**M. le président.** — La séance est ouverte.

### 1. — Procès-verbal

**M. le président.** — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté.

2. — *Dépôt d'un rapport*

**M. le président.** — J'ai reçu de M. Nederhorst un rapport complémentaire, fait au nom de la Commission des affaires sociales sur l'évolution des salaires et la politique salariale dans les industries de la Communauté. Ce rapport a été imprimé et distribué sous le numéro 21.

3. — *L'Assemblée Parlementaire dans l'Europe des Six (suite)*

**M. le président.** — L'ordre du jour appelle le vote de la motion déposée par MM. van der Goes van Naters, Boutemy, Margue, Lapie, Plevin et Kopf en conclusion du débat sur le rapport de M. Wigny : « L'Assemblée Parlementaire dans l'Europe des Six ». Voici le texte de la motion :

« *L'Assemblée Commune,*

ayant examiné le rapport de sa Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté, intitulé *L'Assemblée Parlementaire dans l'Europe des Six* » (Doc. n° 14, exercice 1957-1958, février 1958).

approuve l'analyse qui y est faite aussi bien du droit parlementaire de l'Assemblée Commune que des compétences, pouvoirs et prérogatives de la future Assemblée Parlementaire Européenne,

estime que ce document mérite d'être connu par tous ceux qui participent directement ou indirectement aux travaux de cette nouvelle Assemblée et décide en conséquence de lui donner une diffusion appropriée. »

La parole est à M. van der Goes van Naters.

**M. van der Goes van Naters.** — Monsieur le président, messieurs, j'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée la motion que je vous ai déjà fait connaître, qui a été distribuée hier, et qui est signée par des membres de la Commission des affaires politiques et par ses vice-présidents, M. André Boutemy et moi-même — le président M. Guglielmo s'étant excusé — ainsi que par les présidents ou rapporteurs des groupes politiques de cette Assemblée.

Cette motion est ainsi conçue :

« L'Assemblée Commune... approuve l'analyse... aussi bien du droit parlementaire de l'Assemblée Commune que des compétences, pouvoirs et prérogatives de la future Assemblée Parlementaire Européenne. »

Nous sommes d'avis qu'il est souhaitable que ce rapport de M. Wigny soit porté à la connaissance du public en Europe et que, à cet effet, il soit l'objet d'une très large diffusion.

Ceci dit, je signale qu'un de nos collègues m'a demandé si cette motion tendait à proposer l'affichage du rapport de M. Wigny. J'ai répondu que l'affichage n'était pas prévu dans notre droit coutumier. Il ne s'agit donc pas d'affichage, mais d'une mesure d'ordre pratique et utile.

J'ajoute pourtant que la conscience et la ténacité dont M. Wigny a toujours fait preuve dans les questions relatives au droit dans notre Communauté mériteraient un affichage qui n'est, toutefois, pas proposé ici. On propose uniquement une large diffusion du rapport de M. Wigny à l'intention de tous ceux qui sont ou qui seront intéressés par les questions relatives au droit de la Communauté dans la future Assemblée de l'Europe.

**M. le président.** — Je remercie M. van der Goes van Naters.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la motion.

Il n'y a pas d'opposition ?

La motion est adoptée.

4. — *Politique salariale (suite)*

**M. le président.** — L'ordre du jour appelle la présentation, la discussion et le vote du rapport de M. Nederhorst, fait au nom de la Commission des affaires sociales sur l'évolution des salaires et la politique salariale dans les industries de la Communauté.

La parole est à M. Nederhorst, rapporteur.

**M. Nederhorst, rapporteur.** — (N) Monsieur le président, messieurs, après le très large échange de vues qu'a suscité pendant cette session le rapport sur la politique salariale, votre rapporteur estime inutile de commenter longuement la proposition de résolution qui vous est soumise.

La résolution insiste sur l'opportunité d'une harmonisation de la politique salariale, tout en affirmant que l'harmonisation n'est pas un but en soi, mais qu'elle est un moyen de parvenir à relever le niveau de vie. Elle s'adresse spécialement à la nouvelle Assemblée, pour la prier de reprendre l'examen du rapport, en l'approfondissant et en prenant contact à cet effet avec la Haute Autorité et les deux Commissions des nouvelles Communautés européennes.

La résolution formule ensuite le souhait que des représentants des employeurs et des travailleurs soient également associés à ces travaux et enfin que l'on s'informe du point de vue adopté par les différents gouvernements à l'égard des suggestions contenues dans le rapport. Ce n'est qu'ensuite que la nouvelle Assemblée pourra se prononcer définitivement sur les conclusions du rapport.

Voilà pourquoi la nouvelle Assemblée est priée d'établir ces contacts et de faire rapport sur l'expérience qu'elle pourra acquérir par les contacts avec les organisations et les gouvernements.

Telles sont, en quelques mots, la teneur et la portée de la résolution que la Commission a approuvée par onze voix contre une.

Je prie l'Assemblée de bien vouloir adopter le texte de la résolution.

**M. le président.** — La parole est à M. Kopf.

**M. Kopf (A).** — Monsieur le président, messieurs, je voudrais justifier mon vote.

J'ai exposé hier les réserves que je dois formuler à l'encontre de certaines conclusions de ce rapport, dans lequel M. Nederhorst a fort bien résumé quelles étaient les conditions de salaire dans les pays de la Communauté. Je tiens à vous dire ma satisfaction de voir la proposition de résolution déclarer que si l'harmonisation est souhaitable dans l'hypothèse, elle ne

peut jamais constituer, en matière de salaires, un but en soi.

L'harmonisation des salaires ne devrait être envisagée, d'après moi, que si elle est ordonnée à des fins supérieures, si elle est destinée par exemple à répondre aux obligations énoncées dans le Traité instituant la Communauté Economique Européenne et à condition d'être indispensable pour en atteindre les objectifs.

Etant donné les réserves que j'ai formulées hier concernant certaines conclusions du rapport, je regrette de ne pouvoir voter la proposition de résolution, tout en reconnaissant la modération du texte.

**M. le président.** — Je remercie M. Kopf.

Personne ne demande la parole ?...

Je donne lecture de la proposition de résolution :

« *L'Assemblée Commune,*

convaincue qu'une certaine harmonisation de la politique salariale dans les pays de la Communauté est souhaitable ;

consciente de ce qu'une telle harmonisation, sans constituer un but en soi, doit contribuer au relèvement du niveau de vie ;

— prend acte avec satisfaction du rapport de sa Commission des affaires sociales (Doc. n° 19, exercice 1957-1958) ;

— se réserve cependant de présenter ultérieurement ses conclusions définitives, après avoir entendu les milieux intéressés ;

— constate que le problème ne se pose pas uniquement au sein de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, mais doit être également examiné dans le cadre des nouvelles Communautés européennes ;

— exprime le souhait de voir la nouvelle Assemblée européenne en reprendre l'examen et de voir charger sa Commission compétente de prendre contact à ce sujet avec :

1° la Haute Autorité et les Commissions des nouvelles Communautés européennes,

2° les représentants des employeurs et des travailleurs,

3° les gouvernements intéressés,

en vue d'élaborer, sur la base des contacts établis, un rapport dont les conclusions pourront être discutées en séance publique à l'occasion d'une des prochaines sessions de la nouvelle Assemblée. »

Je mets aux voix la résolution.

(La résolution est adoptée.)

#### 5. — Convocation de l'Assemblée Parlementaire Européenne

**M. le président.** — J'informe l'Assemblée qu'en application des articles 243 et 211 des Traités instituant la Communauté Economique Européenne et l'Euratom, M. Larock, président en exercice du Conseil de la Communauté Economique Européenne, se propose de convoquer l'Assemblée Parlementaire Européenne pour le 19 mars 1958, à Strasbourg.

#### 6. — Allocution de M. le président

**M. le président.** — Messieurs, notre ordre du jour est épuisé et la dernière session de l'Assemblée Commune touche ainsi à sa fin. Nous pouvons et nous devons même jeter un regard en arrière sur les cinq années d'existence de notre parlement et chercher les possibilités qui s'ouvrent à la nouvelle Assemblée Parlementaire.

Mais auparavant, je tiens à remercier tous ceux qui ont apporté leur collaboration à l'Assemblée Commune et qui, par leur action personnelle, ont créé l'instrument politique dont nous disposons aujourd'hui.

Je songe tout d'abord aux trois premiers présidents de l'Assemblée : M. Spaak, qui a marqué de son empreinte les premières années de cette Assemblée ; M. de Gasperi, dont la noblesse et la personnalité continuent à briller de tout leur éclat dans l'histoire de notre parlement ; M. Pella enfin, dont la figure est associée à la relance européenne.

Mes remerciements personnels s'adressent spécialement aux présidents des commissions et à tous les rapporteurs. Je ne puis citer les noms de tous ceux dont les travaux et souvent les sacrifices ont modelé l'histoire de notre parlement. Parmi les rapporteurs, j'en choisirai deux, parce qu'ils se sont mis en vedette précisément à cette dernière session : M. Kreyssig, qui, depuis des mois, accepte de se pencher sur les problèmes capitaux de la révision du Traité C.E.C.A., et M. Wigny, l'auteur et le porteur du grand message de notre Assemblée. Je crois que ce message et le témoignage que M. Wigny a rendu en 1957 sont de ces documents qui serviront toujours de Bible quand il sera question, même dans de nombreuses années, de l'histoire et des réalisations de notre parlement.

Mais ma gratitude s'adresse à tous, y compris le Secrétariat. Des secrétaires généraux au dernier des agents, tous ont fait leur possible au cours de ces années, et souvent dans des conditions bien difficiles.

En relisant la liste des membres de notre Assemblée, je me sens plein de fierté en voyant défiler les visages des grands Européens qui ont travaillé avec nous. Beaucoup d'entre eux ont été premier ministre, président du Conseil ou ministre avant de se joindre à nous. Vingt-six membres de l'Assemblée ont été appelés dans leur pays aux fonctions de premier ministre, ou de ministre, alors qu'ils siégeaient sur nos bancs : ce nombre est extraordinairement élevé. L'un des nôtres est même devenu, si je puis dire, ministre supranational, puisque M. Sassen est membre de la Commission européenne de l'Euratom. Nous savons que de leur nouveau poste tous ont travaillé et continueront à travailler en gardant devant les yeux les objectifs qui sont les nôtres.

Au cours de cette dernière session, notre Assemblée a montré tout particulièrement quelle était la nécessité de l'action politique pour faire l'Europe et combien il importe que le travail de notre parlement se poursuive dans la continuité. Trois thèmes ont dominé cette session que nous terminons : considérés ensemble, ils nous donnent un excellent aperçu de ce qu'il faut entendre quand on parle de travail parlementaire démocratique.

Les débats consacrés à la coordination des politiques énergétiques, à l'évolution de la politique salariale et aux concentrations d'entreprises ont fait apparaître que l'Assemblée suit et étudie constamment les problèmes spéciaux

possible de réaliser, compte tenu de la diversité des structures nationales et des légitimes aspirations des Etats membres.

Comme M. Wigny l'a expliqué dans son message et dans son rapport, l'évolution de l'institution parlementaire en face de la Haute Autorité a été satisfaisante.

En tout état de cause, le Conseil spécial de Ministres ne relevait et ne relève pas du contrôle direct de notre Assemblée. Néanmoins, nous avons saisi la moindre occasion de l'approcher. Nous l'avons montré tout spécialement lorsque nous avons engagé à Rome avec les six membres du Conseil de Ministres un colloque sur des questions capitales. Je crois que ce colloque est un des événements les plus marquants dans l'histoire de notre parlement. Nos efforts peuvent et doivent même être le point de départ de la collaboration qui s'établira entre les Conseils et la nouvelle Assemblée.

Une chose est certaine : la Haute Autorité et les autres institutions de la Communauté ont trouvé en face d'elles un parlement qui, par le travail, la conviction toujours renforcée et la compétence toujours croissante de ses commissions et de ses groupes politiques, ne s'est pas contenté de critiquer, mais est parvenu très souvent aussi à suggérer la solution des problèmes les plus divers.

Permettez-moi de rappeler les importantes déclarations que le nouveau président de la Haute Autorité nous a faites à l'ouverture de la session au sujet de notre Assemblée. Il est certain, et je le constate avec satisfaction, que M. Jean Monnet et son successeur à la présidence de la Haute Autorité, M. René Mayer, non seulement ont respecté les droits de notre Assemblée, mais qu'ils en ont favorisé le développement. Tous deux, comme l'actuel président de la Haute Autorité, M. Finet, avaient la conviction qu'un parlement fort n'ébranle pas la position du gouvernement d'une communauté supranationale fondée sur des traités, mais au contraire qu'il la renforce. Nous avons tous eu la satisfaction d'entendre que la Haute Autorité se maintiendra dans cette ligne politique également à l'égard de la nouvelle Assemblée.

Pour terminer, je me permettrai de développer encore quelques grandes idées.

Notre parlement est toujours resté conforme à ses principes en proclamant que notre Com-

munauté n'a pas le droit de s'enfermer, de se replier sur elle-même. Rappelons-nous le rapport de M. Pleven.

Tout le monde était convaincu que la structure de la Communauté du charbon et de l'acier et principalement la création d'un vaste marché commun impliquent une association plus étroite, et surtout libre de barrières douanières, avec les autres Etats européens. De là est née l'idée d'une zone de libre-échange destinée en premier lieu à donner à la Grande-Bretagne la possibilité d'adhérer à un grand espace économique européen.

Il va de soi cependant — répétons-le une fois de plus — que la volonté de créer une communauté ouverte ne signifie pas qu'il soit possible de profiter des bienfaits de la Communauté tout en en rejetant les obligations, sans lesquelles ne se constituerait pas une véritable communauté.

Le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier prévoyait déjà la possibilité de procéder à l'élection directe des membres de notre Assemblée. C'est un idéal que nous n'avons pu atteindre. Nous n'en avons pas eu le temps, et à coup sûr la limitation de nos compétences aux secteurs du charbon et de l'acier, secteurs importants certes, mais malgré tout restreints, aurait constitué un grave obstacle.

Le nouveau parlement a devant lui, sur le plan économique, un champ d'action pour ainsi dire illimité. Ses compétences se développeront. Pour ce parlement, le passage au système des élections directes accroîtra sensiblement ses possibilités d'action et les influences qu'il pourra exercer. C'est pourquoi on a fort bien fait, à mon avis, de prévoir, dans les nouveaux traités la possibilité d'élections directes et de la faire dépendre, non pas d'une modification du Traité, mais uniquement d'une coopération entre l'Assemblée, les Conseils des ministres et les parlements nationaux.

Pour le proche avenir, il importera essentiellement de réunir la Communauté du charbon et de l'acier, le Marché Commun et l'Euratom et de faire en sorte que les autres Etats européens puissent joindre la grande Communauté des Six, et cela sous une forme qui se prête à une réalisation politique.

Ces deux objectifs s'inscriront dans l'aire des tâches dévolues à la future Assemblée Parle-

mentaire. De même qu'au delà de ce que nous imposaient les traités, nous avons travaillé à la création de la Communauté Economique Européenne et de l'Euratom; ainsi le parlement nouveau aidera à l'unification ultérieure de l'économie européenne. Mais l'objectif primordial était et reste le relèvement du niveau de vie des peuples d'Europe, comme le déclare déjà sans ambages le préambule de notre Traité.

Le 12 septembre 1952, alors que l'Assemblée Commune se réunissait pour la première fois, le président du Conseil de Ministres — c'était alors le chancelier Adenauer — a prononcé quelques paroles qui non seulement ont été significatives pour notre Assemblée, mais qui ont conservé leur valeur également pour l'avenir. Il a déclaré : « La nature même du parlement comporte en général un plus fort dynamisme. Dans votre Assemblée, il arrivera souvent, et cela tient à la nature même de la vie parlementaire, qu'agiront les forces qui poussent vigoureusement en avant. Permettez-moi de dire au nom du Conseil que nous apprécions pleinement le caractère particulier de votre travail parlementaire, et même que nous considérons comme nécessaire le dynamisme qui émane de vous. »

Je n'ai fait que parler de l'évolution parlementaire et politique. Je tiens cependant à dire encore quelques mots de ce que j'ai vécu dans cette Assemblée et qui m'a fort impressionné, comme nous tous d'ailleurs, j'en suis sûr. L'atmosphère empreinte d'humanité dans laquelle nous avons travaillé et les rapports personnels qui se sont noués entre les membres de cette Assemblée ont été véritablement exemplaires. Nous avons vu se forger entre nous tous, plus forte que la contrainte de la nationalité et de l'appartenance politique, la volonté de nous comprendre mutuellement. Dans notre cercle dont les dimensions modestes n'enlèvent rien à l'importance, nous avons vu naître un esprit généreux, un esprit véritablement européen. Puisse ce lien humain qui s'est formé dans notre Assemblée rester un exemple également pour l'avenir.

Messieurs, il est temps que l'Europe se fasse non seulement sur le plan économique, mais aussi politiquement. L'an dernier, un grand pas a été franchi et je crois que dès maintenant les principaux obstacles ont été enlevés de la voie qui conduit vers l'Europe unie.

La base économique commune sur laquelle nous nous tenons sera le point de départ le meilleur

et le plus sûr pour ceux qui veulent marcher vers l'unification politique de l'Europe.

Ne nous laissons pas troubler à l'idée que cette Europe ne se fera pas du premier coup, mais qu'il faudra l'atteindre laborieusement et pas à pas. Je crois qu'au cours des années qui viendront, ces pas se succéderont toujours plus rapidement et qu'ils nous approcheront toujours davantage de notre but final.

S'il ne parvient pas à cette unité, notre vieux continent ne pourra pas sauver sa liberté. Ce n'est que si nous réussissons à imposer une fois pour toutes aux aspirations nationales et aux égoïsmes nationaux des limites dictées par la raison et la bonne volonté, que la possibilité nous sera donnée, malgré les divisions et les menaces que notre monde doit affronter, de continuer à vivre dans la dignité et selon les modes de notre vieille civilisation éprise de liberté.

C'est pour cette Europe que nous avons travaillé sans relâche et c'est pour elle que nous continuerons à travailler inlassablement.

#### 7. — Remerciements et hommage à M. le président

**M. Wigny.** — Je demande la parole.

**M. le président.** — La parole est à M. Wigny.

**M. Wigny.** — Monsieur le président, cette Assemblée ne peut pas terminer cette session et sa vie politique sans exprimer ses sentiments à l'égard de son président.

Le groupe démocrate-chrétien tient à vous dire toute sa gratitude pour l'efficacité, la distinction et l'impartialité avec laquelle vous avez organisé les travaux et dirigé les débats.

Sous votre énergique impulsion nous avons non seulement pu expédier les affaires courantes, mais encore préparé l'avenir. Vous venez de le rappeler vous-même; nous avons préparé la révision de notre Traité et nous avons aussi aidé à définir le statut de l'Assemblée qui nous succédera. Vous avez été, dans ce domaine, un fidèle interprète de l'Assemblée et c'est grâce

au rôle de notre président qu'une Assemblée unique marquera désormais, devant trois Exécutifs, l'unité fondamentale de l'Europe.

On n'a pas présidé depuis si longtemps sans que derrière le président apparaisse l'homme, et c'est pourquoi vous m'excuserez, monsieur le président, si je mêle à l'expression de ce sentiment de gratitude pour le premier, celle de déférent attachement personnel pour le second.

*(Applaudissements.)*

**M. le président.** — La parole est à M. Bohy.

**M. Bohy.** — En l'absence de M. Lapie, qui a dû nous quitter pour d'autres devoirs, le groupe socialiste m'a fait l'honneur de me charger de vous dire ses sentiments.

Vous avez bien voulu tout à l'heure, en termes charmants, monsieur le président, louer cette Assemblée pour son travail, mais vous avez paru oublier qu'une Assemblée vaut avant tout ce que vaut son président, que la qualité de son travail est conditionnée par la manière dont elle est conduite et qu'ainsi c'était, sans doute sans vous en rendre compte, votre propre éloge, qu'indirectement, vous prononciez.

Monsieur le président, persévérant dans votre foi européenne, dirigeant ces débats avec sûreté et sagesse, avec une fermeté qui ne s'est jamais départie d'une entière et parfaite courtoisie et avec un dévouement constant, vous comprendrez que toutes ces qualités retiennent nos louanges et que nous tenions à vous dire notre gratitude et à y associer, en même temps, les membres du Bureau qui ont été pour vous, en vous entourant au bureau ou en vous suppléant avec talent à la présidence de cette Assemblée au moment où la besogne devenait lourde, des auxiliaires précieux vers qui vont aussi nos remerciements.

Vous avez cité tout à l'heure, monsieur le président, la brillante lignée des présidents qui vous ont précédé. Permettez-moi de compléter cette liste en y ajoutant votre nom. En nous séparant, nous allons laisser à ceux qui nous succéderont un héritage valable et je crois que sans vous, monsieur le président, il eût été moins riche et moins sûr.

*(Applaudissements.)*

**M. le président.** — La parole est à M. Pleven.

**M. Pleven.** — Monsieur le président, le groupe libéral s'associe du fond du cœur à l'hommage qui vient de vous être rendu par le président du groupe démocrate-chrétien et par le vice-président du groupe socialiste.

Dans la période de relance européenne que nous venons de vivre, les obligations du président de l'Assemblée Commune étaient particulièrement lourdes et multiples.

La manière à la fois si distinguée et si affable dont vous vous êtes acquitté de vos devoirs a certainement très largement contribué au bon fonctionnement de notre Assemblée et à l'efficacité de ses travaux. Elle aura aussi grandement facilité la transition de cette Assemblée, dont le mandat s'achève aujourd'hui, vers celle dont le mandat va commencer le 19 mars prochain.

Je vous exprime donc, monsieur le président, notre grande reconnaissance, ainsi qu'aux membres du Bureau qui ont été associés à votre tâche.

Nous vous assurons que nous partageons profondément vos sentiments de foi dans l'avenir des institutions européennes.

*(Applaudissements.)*

**M. le président.** — La parole est à M. Finet.

**M. Finet, président de la Haute Autorité.** — Monsieur le président, il semblerait quelque peu incompréhensible que la Haute Autorité ne s'associât pas aux appréciations qui ont été émises quant à l'efficacité de votre présidence et aux remerciements qui vous ont été adressés.

Je ne suis pas un vieux président de la Haute Autorité, mais j'ai siégé sur ces bancs en tant que membre de celle-ci.

Sous votre présidence, la Haute Autorité a pu apprécier votre dévouement à notre cause à tous. En son nom, monsieur le président, je vous remercie de tout cœur.

*(Applaudissements.)*

**M. le président.** — Je remercie chaleureusement les présidents des trois groupes et le président de la Haute Autorité des paroles élogieuses qu'ils viennent de prononcer à mon intention et qui me touchent vivement. J'ai toujours eu l'impression de n'être que le représentant de cette Assemblée et j'ai toujours essayé de me conformer à ses intentions. Je suis heureux d'entendre que la manière dont j'ai rempli ma tâche a été approuvée et j'en suis très reconnaissant à ceux qui viennent de me le dire.

#### 8. — *Procès-verbal*

**M. le président.** — Conformément à l'article 19, paragraphe 2, du Règlement de l'Assemblée Commune, il reste à approuver le procès-verbal qui a été établi en cours de séance.

Il n'y a pas d'objection?...

Le procès-verbal est adopté.

#### 9. — *Clôture de la session*

**M. le président.** — Je déclare close la deuxième session extraordinaire et je lève la dernière séance publique de l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

*(Applaudissements.)*

La séance est levée.

*(La séance est levée à 12 h. 45.)*



